https://fenvac.com/xynthia-la-faute-condamnee-a

Xynthia : La Faute condamnée à rembourser l'assureur

- Revue de presse -

Publication date: vendredi 27 janvier 2017

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Après avoir indemnisé ses clients, le Crédit mutuel s'est retourné contre la commune de La Faute-sur-Mer. Il vient de gagner au tribunal administratif. Facture, 1,5 million d'euros.

Sept ans après la tempête Xynthia qui a fait 29 morts en Vendée, il y a toujours de multiples procédures en cours. Après avoir indemnisé ses clients, le Crédit mutuel s'est retourné contre la commune de La Faute-sur-Mer. Il vient de gagner au tribunal administratif.

Facture, 1,5 million d'euros, à répartir entre trois acteurs, la commune, l'État et l'association des marais, qui gère les digues.

« *L'État est naturellement le plus solvable*, pense le maire Patrick Jouin. *J'attends donc de savoir ce qu'il va décider avant de faire appel. Nous avons deux mois*. »

Source : Ouest France
Date : 27 janvier 2017

PS:

Source : Ouest France
Date : 27 janvier 2017

Copyright © FENVAC